

**QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE
COMPÉTENCES, SUR « LES PERSPECTIVES POUR LE SECTEUR HORECA »**

M. Frédéric (PS). –

Monsieur le Ministre, je sais combien la gestion de cette crise pandémique terrible vous mobilise. Donc, je ne vais pas abuser de votre temps. Je n'ai pas d'ailleurs l'habitude de le faire. Ce n'est pas uniquement par jeu que je suis venu, mais simplement pour respecter un engagement que j'ai pris.

J'ai été consulté, contacté à la veille des fêtes, très exactement le 29 décembre, par le secteur HORECA de la Province de Liège, qui est la belle province dans laquelle j'ai la chance de vivre, particulièrement dans le bel arrondissement de Verviers. Je suis allé écouter les représentants du secteur, ce que nous sommes tous censés faire. J'ai pris un engagement ce jour-là, c'est de venir vous dire ce que j'avais entendu. Vous savez ce qu'ils m'ont dit parce que vous écoutez le secteur et vous connaissez.

Mais donc, j'ai pris un engagement et je respecte cet engagement. C'est à ce titre que je viens simplement rapporter une discussion qui a été chaleureuse, sereine, avec un secteur comme vous le savez qui est en immense difficulté et en plein questionnement et c'est tout à fait légitime.

Il y a un certain nombre de sujets qui ont été abordés, en particulier le sujet le plus important, c'est la problématique des loyers, en disant : dans la situation actuelle, le cadre légal fait qu'à peu près un propriétaire peut à l'égard du locataire soit réclamer l'entièreté, soit reporter, ce qui ne règlera pas le problème le jour où il faudra payer, soit diminuer spontanément, soit d'annuler le loyer. Je connais une situation : c'est une ASBL, un comité de fête, qui a un café et qui a décrété que, pendant toute la crise, il ne réclamerait pas un seul euro de loyer aux locataires, mais c'est exceptionnel. C'est une difficulté majeure compte tenu également qu'il y a un problème de paiement du précompte immobilier qui est aussi refacturé aux locataires. La revendication du secteur, c'est dire : n'y a-t-il pas moyen d'édicter une règle, d'édicter un cadre qui ferait que l'on puisse répartir la charge de ces loyers : un tiers propriétaire, un tiers locataire et un tiers Région ou un tiers État, en tout cas un tiers pouvoir public. C'est la première remarque.

La deuxième remarque qui est formulée par le secteur concerne le personnel en disant : le personnel qui est en chômage temporaire est considéré comme percevant 70 % de ses revenus. En fait, la réalité matérielle du quotidien de ces gens, c'est qu'ils touchent 50 % de leurs revenus puisqu'ils n'accèdent plus, par exemple, aux heures supplémentaires ou ils n'accèdent plus simplement aux « dringuelles », comme on dit à Verviers, qui représentent une part importante des revenus.

Le troisième élément, ce sont les aides, Monsieur le Ministre, je trouve qu'en général l'accueil était très bon, en disant : « Les pouvoirs publics ont fait ce qu'ils pouvaient et on est conscient,

et c'est très bien comme cela ». Les modalités par contre sont un peu, parfois remise en cause tout en disant qu'en passant d'attribution des aides sur base des codes NACE puis en les modulants en fonction des pertes financières objectivées en fonction du nombre d'équivalents temps plein, c'était déjà un grand pas fait en avant. Mais le secteur émettait une hypothèse qui est la suivante : ne serait-il pas idéal d'attribuer les aides sur base de la déclaration TVA ? Le système pour le secteur en tout cas leur semble plus juste. Ce sont leurs mots à l'égard de celles et ceux qui respectent toutes les législations. Deux-trois éléments et j'en termine, en ce qui concerne la concertation et cela relève peut-être d'un phénomène qui m'échappe et dans lequel je ne vais sûrement pas m'immiscer, mais les associations provinciales considèrent qu'elles sont peut écoutées – et je sais qu'on ne sait pas écouter tout le monde – mais il semblerait qu'il y ait en interne de cette institution quelques différences d'appréciations. Je m'étais promis de vous le signaler et je le fais donc.

En ce qui concerne le secteur hôtelier, il y a une question assez fondamentale à laquelle j'ai été totalement incapable de répondre : un hôtel fermé perçoit-il la même prime qu'un gîte ou une chambre d'hôte qui affiche complet ?

C'était pendant les vacances de Nouvel An, de Noël, je peux vous assurer que dans ma belle région les chambres d'hôte effectivement étaient complètes, j'étais incapable de répondre à cette question. Ils ont également attiré mon attention sur le fait qu'il y avait un certain nombre d'autres éléments, qui venaient impacter les difficultés financières de l'HORECA. Par exemple, les assurances en cas d'arrêt partiel. Les assurances on doit continuer à les payer, et les compagnies d'assurances ne font à cet égard manifestement pas de cadeaux. La problématique des denrées périmées que ce soit dans le secteur des cafetiers, des tonneaux, ou que ce soit dans le secteur des restaurants. Sans compter les coûts d'entretiens de remise en état du matériel quand il va falloir faire redémarrer la machine. Exemple, si vous laissez votre voiture tout l'hiver au garage, il est fort probable que quand vous allez mettre la clé de contact, il y ait un certain nombre d'investissements qui devront être faits.

Monsieur le Ministre, mon but n'est évidemment pas de polémiquer, j'avais pris un engagement qui était de relayer, je suis sûr que vous en étiez déjà informé, mais, je voulais simplement faire mon job. Vous demander un peu, par rapport à ces pistes revendications qui sont sur la table, est-ce qu'il y en a qui vous parle ? Est-ce qu'il y a des possibilités de faire évoluer le modèle ? On est dans une situation qui ne va pas s'améliorer malheureusement. Je le regrette fondamentalement pour tous ces secteurs qui sont à l'arrêt.

La réponse du Ministre Borsus :

La situation des travailleurs, Monsieur Frédéric, parce que, entre ce qu'on a vraiment dans sa poche dans l'HORECA, si on travaille aussi les week-ends, le soir, et cetera, et ce qu'on a vraiment comme chômage économique, c'est un différentiel qui est sec, qui est dur. Il y a les extras qui n'ont plus la possibilité d'aller travailler en extra ; il y a les étudiants. C'est un gisement important d'activités. Il en va de même pour l'événementiel, et cetera.

Vous avez mentionné la situation de l'HORECA, avec des situations très variables. Il y a des gens qui sont dans une situation absolument épouvantable, avec une charge de loyer commercial qui est importante, avec une nature d'activité ou une localisation de son activité

qui fait que ce n'est pas possible du tout de travailler, même très peu, en take-away par exemple. Celui qui est situé à côté des écoles, qui ont été longtemps fermées, ou qui sont aujourd'hui au ralenti, ou l'université qui est à côté d'un lieu d'évènement, à côté d'un musée, l'environnement où celui qui fait notamment des plats du jour à un endroit où il y a beaucoup de monde et où les gens, pour l'essentiel aujourd'hui, télétravaille – c'est obligatoire de le faire – leur situation est épouvantable.

Concernant les loyers – je peux échanger avec vous M. Frédéric –, il y a différents stades de procédure des contentieux qui sont devant les juridictions avec une jurisprudence qui n'est pas encore stable. Au départ, j'ai vu notamment le jugement à Bruxelles en première instance, il y a des juridictions qui ont dit : « Oui, l'objet du bail ne sait pas être exécuté », je fais simple, « et donc, on se trouve dans un cas où, effectivement, le loyer n'est plus dû ».

Il y a d'autres décisions qui vont dans le sens inverse. J'ai plaidé en attirant l'attention sur ces jurisprudences qui, dans certains cas, faisaient que c'était zéro pour les propriétaires. J'ai vraiment insisté pour dire : attention, on est dans un moment de la procédure qui n'est pas encore stabilisé en termes de jurisprudence. Il vaut donc mieux qu'il y ait de ce point de vue là un accord, et je plaçais clairement pour un accord 50/50 entre propriétaire et locataire et pour un étalement dans le temps suffisamment acceptable de la durée du paiement du solde des 50 %.

En ce qui concerne par ailleurs le précompte, c'est encore une autre affaire parce que le précompte, concrètement, pour l'essentiel, il revient au bénéfice des pouvoirs locaux communaux – villes et communes pour la plus grande partie, province pour une partie et une toute petite partie pour la Région.

Mettre le doigt dans quelque chose lié au précompte est probablement un peu hasardeux du point de vue des pouvoirs publics. Je comprends tout à fait, en ce qui concerne les demandeurs, mais on a alors des situations très variées. Il faut faire toujours attention aux égalités de traitement entre les dossiers, et cetera. Donc, je pense que cette piste, malheureusement, ne pourra pas être soutenue.

On a, d'autre part, pris d'autres mesures à l'initiative de mes collègues du Gouvernement qui compensaient un certain nombre d'exonérations de taxes liées aux enseignes, à d'autres éléments qui sont des éléments moins lourds en termes de fiscalisation, mais à propos duquel, suite à l'initiative à la fois de Christophe Collignon, de Jean-Luc Crucke, de Philippe Henry, on a pu compenser un certain nombre d'éléments de taxation qui n'étaient plus sollicités des indépendants.

En ce qui concerne les hôtels et les gîtes, vous avez raison, M. Frédéric. Les trois dernières indemnités, donc les vagues 4, 5 et 6 ne concernaient ni les hôtels ni les gîtes ni les chambres d'hôtes. Une disposition particulière a été mise en place par ma collègue en charge du tourisme pour les gîtes reconnus de plus de 10 personnes, si je ne m'abuse.

Par ailleurs, les indemnités prévues par l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 décembre 2020 relatif à l'octroi d'une intervention en faveur des établissements fermés depuis le 2 novembre 2020 en conséquence des décisions prises concernant le covid concernait les codes

NACE qui couvraient les centres et villages de vacances, les terrains de camping, les parcs et/ou espaces de loisir, de caravaning, et cetera. En ce qui concerne les hôtels, plusieurs grands groupes souhaitent me rencontrer à court terme puisqu'il y a eu plusieurs phases. Lorsque l'hôtel pouvait encore tenir le restaurant de l'hôtel. On avait alors une situation où les hôtels pouvaient encore travailler d'une façon à peu près raisonnable, acceptable dans certains cas. Évidemment, quand les restaurants d'hôtels ont été fermés, seule une partie des hôtels ont pu maintenir leur activité en organisant les repas dans les chambres

Cela se traduit, dans certains cas, par moins 50 %, 60 %, 70 % et je connais plusieurs situations où les hôtels ont d'eux-mêmes considéré qu'il était impossible de travailler dans ces conditions, d'autant que le fitness, le wellness, des activités soit associées ou encore les lieux où se trouvent ces hôtels étaient eux-mêmes fermés. Il n'y avait plus rien ou très peu de choses possibles dans l'hôtel à part marcher au grand air à l'extérieur. Sur ma liste des secteurs, dont la durée de la crise vient encore accentuer le besoin d'intervention, se trouve la liste des hôtels et des hébergements. C'est en cela que j'accorde une bonne attention au relais que vous avez fait. Concernant les fédérations provinciales HORECA, je sais qu'il y a pas mal de discussions dans certaines fédérations, que ce soit l'HORECA ou d'autres représentations professionnelles.

M. Frédéric (PS). –

Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse complète et je me retrouve dans toute une série d'éléments. Premièrement, j'ai aussi peur que vous de l'évolution de la situation épidémiologique. Cela fait encore plus peur en étant passé par là, mais vraiment très peur. Je sais que l'économie doit circuler, mais quand je vois les dizaines de milliers de personnes qui sont parties à l'étranger durant les vacances de Noël, je trouve que c'est déraisonnable. Ce n'est qu'un avis personnel, je ne m'exprime pas au nom de mon parti, je vous livre ce que j'ai sur le cœur parce que je vois que, dans la foulée – je ne dis pas que la cause est essentiellement là, peut-être qu'elle est dans les rassemblements familiaux quoiqu'on s'attendait à bien pire que ce que l'on a pu constater sur le terrain au moment des fêtes –, du 2 au 8 janvier, c'est plus 27 % de contaminations. Cela m'effraie et ça ne rassure pas rapport à l'avenir.

Deuxièmement, je partage aussi votre réflexion sur la difficulté sur les commerces qui sont actuellement fermés et qui sont confrontés à la concurrence frontalière. Mme Mauel a fait allusion à la frontière allemande. Notre pays est d'une taille telle qu'à peu près tout le monde peut y aller. Donc, remarque tout à fait naïve, mais le minimum serait quand même, au-delà d'une concertation, une cohésion européenne, en tout cas, autour de notre petit pays parce que les chiffres épidémiologiques en Allemagne, aux Pays-Bas et en France sont encore bien pires. Je vous rappelle qu'il y a deux mois d'ici, les Pays-Bas étaient envahis par les Wallons qui allaient faire la fête dans les restos à Maastricht. Donc, je suis aussi pour la réouverture des commerces et des coiffeurs, mais dans la réalité dans laquelle nous sommes, j'entends qu'on me dit qu'il n'y a pas de risque, je n'en sais rien. Je suppose que des scientifiques sont là derrière et motivent les décisions.

Je termine, Madame la Présidente, en vous invitant, Monsieur le Ministre, à bien poursuivre le travail sur les loyers parce que j'ai perçu que c'était la première difficulté, en tout cas essentielle, pour le secteur hôtelier. Deux, également la concertation sociale. Vous ne pouvez pas rencontrer tout le monde, mais quand un hôtelier vous dit « en Flandre, ils ont eu 1100 euros par chambre pour cinq mois et demi » et qu'il compare, on a difficile d'apporter des réponses. Je sais que vous êtes attentif à cela. Je vais en rester là et vous remercier pour votre écoute.